

**Zeitschrift:** Mobile : la revue d'éducation physique et de sport  
**Herausgeber:** Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école  
**Band:** 9 (2007)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Simple et transparent  
**Autor:** Rentsch, Bernhard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-995468>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Simple et transparent

**Jugements** // En Suisse, la procédure à suivre en cas de contrôles positifs est clairement réglée. Une fois les enquêtes de la Commission technique terminées, une procédure est ouverte. La chambre disciplinaire rend son verdict peu de temps après.

Bernhard Rentsch

► Juste avant Noël, la chambre disciplinaire s'est penchée sur son 18ème dossier de l'année 2006. Un dossier «normal», pour Gerhard Walter, professeur de droit à l'Institut du droit de procédure et du droit privé de l'Université de Berne. En sa qualité de «ministère public», la Commission technique de lutte contre le dopage a fait de l'excellent travail, de sorte que le «tribunal», la chambre disciplinaire qui comprend trois membres, ne rend plus son jugement

que pour la forme. Ou presque. En règle générale, le président suspend les athlètes concernés dès l'ouverture de la procédure, évitant ainsi de perdre un temps précieux. De toute façon, les jugements, jusqu'à leur conclusion par la chambre disciplinaire, se font rapidement et sans grande bureaucratie. L'expédition d'un dossier ne prend que trois à quatre semaines. Dans ce contexte, Gerhard Walter accueille très positivement l'option de la procédure simplifiée qui existe

depuis un an: «Je suis en mesure de juger seul d'un dossier et d'en rendre un verdict sans devoir réunir des experts ou d'autres juges, une procédure toujours fastidieuse.» Un grand soulagement en présence de la recrudescence des cas liés au cannabis. Car environ 40% des infractions aux statuts sur le dopage relèvent de ce domaine.

## Condamnations en hausse

Les procédures dans lesquelles un athlète conteste le résultat positif de son test de dépistage s'avèrent plus difficiles et plus longues aussi. «Dans de tels cas, des clarifications plus approfondies sont généralement nécessaires», indique Gerhard Walter. En outre, ces derniers temps, la chambre disciplinaire se voit de plus en plus souvent confrontée à des cas de refus du contrôle anti-dopage ou de non-respect de l'obligation de déclaration. «Même sans justificatif de la prise d'une substance interdite, un tel comportement constitue, pour la forme, un délit face à la réglementation anti-dopage et il est puni. S'il est vrai que le nombre des condamnations a augmenté en conséquence, on ne peut pas parler d'une hausse des tests positifs», précise Gerhard Walter en étudiant les statistiques. Selon lui, les infractions actuelles rendent les contrôles effectués en dehors des compétitions plus importants. «C'est justement dans ce cadre que la réglementation obligeant les athlètes de haut niveau à déclarer leurs lieux de séjour nous tient à cœur.»

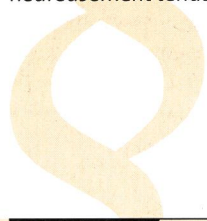
## Pas une affaire d'Etat

Lui-même sportif amateur actif et donc «au cœur des événements», Gerhard Walter apprécie la réglementation actuelle en Suisse. Le statut anti-dopage de Swiss Olympic sera aligné sur le code WADA (règlement de l'Agence Mondiale Antidopage) si celui-ci devait être révisé en 2008 ou 2009. «Jusque



Tricher, un tour de passe-passe inutile.

là, nous basons nos activités sur notre règlement clair qui, selon les informations de la WADA, laisse de moins en moins de latitude d'interprétation.» De nombreux précédents fournissent une jurisprudence homogène. Dans ce contexte, une condamnation par l'Etat ne lui paraît pas utile: «En règle générale, les sportifs sont assez punis comme cela», indique G. Walter qui garde en mémoire l'une ou l'autre condamnation difficile sur le plan émotionnel de «coupables», jeunes pour la plupart. En revanche, le président de la chambre disciplinaire souhaite voir renforcées les possibilités de punir l'entourage des sportifs. «C'est un domaine dans lequel un potentiel d'amélioration existe. Il a malheureusement tendance à s'enliser.» //



#### Bon à savoir

### Procédure accélérée

► La Chambre disciplinaire pour les cas de dopage (CD) est un organe indépendant de Swiss Olympic. Autorité pénale centrale du sport, elle juge en première instance tous les cas de dopage positifs des fédérations membres.

Elle a été créée le 1er janvier 2002 dans le but d'harmoniser la jurisprudence. Avant, chaque fédération prononçait les sanctions à l'encontre de ses athlètes en première instance. Quant à la seconde instance, il s'agissait soit d'un organe interne de ladite fédération, soit d'un organe de la fédération sportive internationale concernée. Cela entraînait de grosses différences, tant au niveau de la qualité de la procédure que de la durée des sanctions prononcées. Devant cette inégalité de traitement, les athlètes ont réclamé une harmonisation des sanctions.

Aujourd'hui, la Chambre disciplinaire juge tous les cas de dopage en Suisse en première instance. La deuxième instance est un tribunal arbitral international, le Tribunal arbitral du sport (TAS) de Lausanne, ou un autre tribunal arbitral d'une fédération sportive internationale. Composée de 20 juges et experts en médecine élus directement par le Parlement du sport, la CD juge environ 20 cas de dopage par année en moyenne. Elle rend généralement ses décisions deux à quatre semaines après s'être saisie d'un dossier, ce qui est l'une des procédures les plus rapides au monde. //

# Devine qui vient sonner?

**Paul-André Dubosson** // Après une carrière de skieur, d'entraîneur de l'équipe féminine suisse de ski alpin et de directeur sportif du FC Sion, le Valaisan est devenu contrôleur antidopage professionnel. En fonction depuis sept ans, il reste très proche des athlètes. Au propre comme au figuré.

*Bernhard Rentsch*

► Interrogé sur les motivations qui l'animent, Paul-André Dubosson va droit au but: «Je me sens globalement à l'aise dans mon rôle, que l'on peut assimiler à celui d'un arbitre ou d'un policier. Il y a bien sûr des moments moins agréables, par exemple lorsqu'il faut se rendre chez un athlète et procéder à un contrôle inopiné à sept heures du matin ou à dix heures du soir.» Cela fait partie du métier, au même titre que les longues heures d'attente: «Le plus souvent, les sportifs d'élite sont polis et accueillants. Les problèmes surgissent en général lorsqu'ils ont quelque chose à dissimuler.»

Lorsque cela arrive, Paul-André Dubosson le pressent souvent. Cet ancien skieur de niveau mondial, qui a participé aux épreuves de Coupe du Monde avant d'occuper le poste d'entraîneur national de l'équipe suisse féminine – à l'époque glorieuse de Vreni Schneider et autres stars – n'est en effet pas tombé de la dernière pluie. D'autant qu'il a encore occupé pendant trois ans le poste de directeur sportif du FC Sion, histoire de découvrir de nouveaux horizons. Il n'éprouve par conséquent aucun scrupule à démasquer d'éventuels tricheurs: «De toute façon, il ne m'appartient pas de condamner. Je ne m'occupe que des contrôles; pour le reste, il existe une procédure très claire. Prononcer des sanctions n'est pas de mon ressort», nous confie-t-il. Il porte un regard sans concession sur les pratiques frauduleuses dans le domaine du sport: «Les comportements bafouant les règles du fair-play n'y ont pas leur place. Je veux contribuer à ce que les athlètes qui montent sur les podiums soient bel et bien les plus méritants».

En tant que contrôleur antidopage de Swiss Olympic, Paul-André Dubosson est très sollicité, surtout du point de vue organisationnel, à l'image de tous ses collègues. Son employeur se contente de lui donner mandat de contrôler un athlète. A lui ensuite

de le trouver. Son expérience est précieuse dans cette quête: «Côté ainsi les athlètes me permet souvent de nouer des contacts personnels et de découvrir des êtres humains derrière leur vernis de star.» Appelé à accompagner des champions olympiques jusqu'aux toilettes, Paul-André Dubosson se sent plus un privilégié qu'un intrus: «J'ai appris à connaître des gens fascinants et j'apprécie la plupart de mes rencontres. Après une compétition, je suis souvent le premier à recueillir les émotions des athlètes en cas de victoire ou de défaite.»

Paul-André Dubosson est lui-même convaincu de la nécessité d'un sport d'élite propre: «Mais je ne suis pas naïf. Je sais que la tricherie existe et que le dopage est très répandu dans certaines disciplines. Je reconnais qu'il y a là un problème. Mais je reste persuadé que la plupart des grandes performances sont réalisées à l'eau claire. Les problèmes surviennent là où les médecins sont très impliqués. Mais même si les tricheurs profitent des avancées techniques, il est difficile de nous tromper.» Avec son flair, son expérience et sa disponibilité – il parcourt chaque année près de 80 000 kilomètres en voiture –, Paul-André Dubosson apporte une contribution importante à la lutte antidopage. Lui-même n'en doute pas une seule seconde. //